



reprise d une activité personnelle apres accident du travail .

Par **helena61**, le **21/04/2012** à **13:21**

bonjour a tous .je suis en accident du travail depuis plus de 4 mois mon patron va me faire contrôler en vu d un licenciement pour raison médicale pour savoir si je serais apte ou pas a reprendre mon poste hors depuis presque un an avec mon mari nous avons mis en route une ébauche de changement de vie et donc de travail je voudrais savoir si la secu me reconnais inapte a reprendre mon travail dans des conditions normales pourrais je reprendre une activité privée et travailler normalement dans ma propre entreprise ou si je serais limitée (légalement) merci d avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **21/04/2012** à **14:01**

Bonjour,

Ce n'est pas la Sécurité Sociale mais le Médecin du Travail qui peut vous déclarer inapte et uniquement au poste que vous occupez dans cette entreprise précise...

Il n'y a que si vous étiez reconnue handicapée à un niveau élevé que cela vous empêcherait de travailler...